Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260226-202602006-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
26 FÉVRIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-SIX FÉVRIER 2026,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **13** Présents : 09 Votants : 12

Date de la convocation : 22/01/2026

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, JEUDY Vincent, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra.

ABSENTS :
DANQUERQUE Christophe, procuration à M. LANGLAIS le 23/02/2026 ; BIGOT Servane ; DORSO Cédric, procuration à R. ROSSET le 23/02/2026 ; RAULO Dominique, procuration à P. BOUILLARD, le 20/02/2026.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Madame le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 00.

SECRETAIRE de séance : Sandra LONCLE est élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 29/01/2026 (communiqué par messagerie le 02/02/2026 à 14h23).

AJOUTS D'UN BORDEREAU A L'ORDRE DU JOUR :
Madame le Maire demande au conseil son accord pour l'ajout d'un bordereau à l'ordre du jour de la séance.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE l'ajout du bordereau n°07 – « Convention d'adhésion au service mutualisé du SIG d'Arc Sud Bretagne ».

Délibération 2026 02 006
Location de la salle communale – annulation de réservation 2026 et remboursement

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande d'un usager qui sollicite l'annulation et le remboursement de ses deux réservations de la salle communale de Bréhondec les 07 mars et 23 mai 2026 au motif que la cuisine de la salle ne permet pas de cuisiner un repas sur place.

A l'issu des échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 12 voix pour – 0 abstention – 0 contre :
AUTORISE le remboursement de la location de la salle communale des 07 mars et 23 mai 2026 pour le montant de 522 € (soit 2 x 251 €).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Régine ROSSET

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____